

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Février 2016

5 - GESTION DU PATRIMOINE

5.9 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO – PHASE 2

Avenant n° 2 au marché n° W 2014 11963 M - Lot 7 : Revêtements muraux - Revêtements de sols - Peinture conclu avec l'entreprise 3AS. Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille seize, le dix février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. CHOLLET, MME MARTI, M. MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Absent-Excusé :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présente :

MME ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.6 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise 3AS, le marché n° W 2014 11963 M, pour un montant de 86.500 € HT, pour les travaux du Lot 7 : Revêtements muraux – Revêtements de sols – Peinture dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2015.09.16.6.9 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n°1 dont l'objet était de modifier le délai d'exécution contractuel et d'intégrer des prestations complémentaires. Il représentait une augmentation du marché de 2,29%.

L'avenant n°2 a pour objet d'intégrer les prestations complémentaires au marché initial, suivantes :

- Reprise des faïences et sols dans les bureaux opérationnels, voies et énergie,
- Mise en peinture diverses,

ainsi que les suppressions de prestations ci-après :

- Suppression de l'effacement des marquages au sol existants,
- Suppression d'une partie de la peinture en sol,

Suppression de l'effacement des marquages au sol existants

Le projet initial prévoyait l'effacement d'une partie des marquages au sol de cheminements de l'atelier.

L'exploitant souhaite finalement maintenir ces peintures.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 4 811,72 € HT.

Suppression d'une partie de la peinture en sol

Le projet initial prévoyait la mise en peinture de l'ensemble des quais créés.

Le besoin est finalement plus limité et la mise en peinture des quais ne sera que ponctuelle.

La suppression d'une partie de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 1 724,25 € HT.

Reprise des faïences et sols dans les bureaux opérationnels, voies et énergie et sanitaires

Lors de la déconstruction des existants, il s'est avéré que certains ouvrages à conserver étaient abîmés.

Il a ainsi été nécessaire de venir reprendre :

- Les faïences des bureaux documentation opérationnelle,
- Les faïences derrière les urinoirs,
- Les sols des bureaux voies et énergie,
- Les sols du bureau documentation opérationnelle.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 3 267,74 € HT.

Mise en peinture diverses

Certains compléments de peinture ont été nécessaires :

- Peinture sur plinthe dans l'atelier,
- Reprise de peinture au droit de l'ancienne façade déposée,
- Peinture sur faïence existantes du bureau opérationnel.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 3007,90 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	86 500,00 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	1 977,30 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	-260,33 € HT

Montant total du marché (initial + avenants) 88 216,97 € HT

Le montant du présent avenant n° 2 est ainsi arrêté à -260,33 € HT et le montant initial du marché est porté de 86 500 € HT à 88 216,97 € HT soit une augmentation cumulée de 1,98 %.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° W 2014 11963 M conclu avec l'entreprise 3AS.

* *
*

Le Comité Syndical :

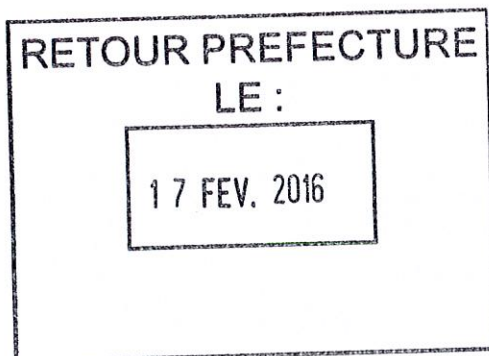
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché W 2014 11963 M conclu avec l'entreprise 3AS pour un montant de -260,33 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 2 AU LOT 07 – REVETEMENTS MURAUX – REVETEMENTS DE SOLS – PEINTURE

DECEMBRE 2015

N° MARCHE N° W 2014 11963 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
    		C.BADETS		
		APPROUVE PAR	DATE	
			01/12/2015	
			FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT				DET
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE	
			A	

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires au marché initial ainsi que la suppression d'autres prestations.

Cet avenant a des incidences sur les pièces suivantes du marché :

PIECE N° F-T-BCB-SP-375-BO002-034-B : CCTP du lot n° 07

Article II. Délais d'exécution

Aucun.

Article III. Impact financier

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 07 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Mise en œuvre d'un ragréage fibré et pose de raccords de faïence au droit des cloisons démolies dans les Bureaux opérationnels, bureaux voies et énergie y compris peinture de sol dans les bureaux voie et énergie.**

Montant : 2 706,49 euros HT .

- **Mise en place de faïence derrière les urinoirs des sanitaires du rdc**

Montant : 561,25 euros HT .

- **Mise en peinture :**
 - des faïences existantes dans les bureaux opérationnels, bureaux voies et énergies
 - Mise en peinture du marquage au sol déjà existant entre LV 23 et LV 24 sur une largeur de 40 cm
 - Mise en peinture des plinthes bois de l'atelier

Montant : 3007,90 euros HT .

- **Moins value concernant l'effacement du marquage au sol situé entre la ligne de vérin LV 23 et LV 24**

Montant : - 4 811,72 euros HT .

- **Moins value concernant la suppression de la peinture zebra grise extérieure**

Montant : - 1 724,25 euros HT

Le montant total de l'avenant n°2 au marché est fixé à – 260,33 € H.T.

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 88 216,97 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur